

MANAGEMENT DE LA QVCT ET DE LA SANTE AU TRAVAIL – NIVEAU 1 – SECURISER SES PRATIQUES ET INITIER UNE DEMARCHE DE PREVENTION

DEMARCHE QVCT



Nathalie VAN CELST
AMN CONSEIL ET FORMATION



**MANAGEMENT DE LA QVCT ET DE LA SANTE AU TRAVAIL NIVEAU 1
SECURISER SES PRATIQUES ET INITIER UNE DEMARCHE DE PREVENTION**

(Durée : 2 jours (14 heures))

Public

Dirigeant, acteurs RH (DRH, RRH...), désireux de s'engager dans la mise en place d'une démarche QVCT, de prévention des risques professionnels, durable, participative et intégrée au travail.

Prérequis

Aucun

Objectifs

- Elaborer et déployer la démarche de prévention des risques professionnels.
- Organiser l'évaluation des risques psycho-sociaux (RPS) et résoudre une situation de risque élevé.
- Mettre en place des outils favorisant la QVCT et le bien-être au travail des salariés.
- Développer une prise de conscience des enjeux de la RSE.
- Garantir la lutte contre toute forme de harcèlement et/ou de discrimination dans l'entreprise.

Contenu

Les fondamentaux de la santé et sécurité au travail

- Enjeux de la santé/sécurité au travail
- Principes généraux de prévention
- Les acteurs de la prévention

Cadre réglementaire : obligations et responsabilité de l'employeur

- L'obligation générale et absolue en matière de prévention de la santé et de la sécurité au travail
- Rôle et responsabilités de l'employeur en matière de santé-sécurité au travail
- Impact d'une délégation de pouvoirs en prévention santé-sécurité au travail
- Les points de vigilance importants en matière de prévention : AT/MP, dispositifs d'urgence (droit d'alerte et de retrait, danger grave et imminent), protections collectives/protections individuelles (EPI), entreprises extérieures et plans de prévention, instructions, consignes, gestion des situations de crise...
- Focus sur les dernières évolutions réglementaires issues de la loi du 2 août 2021 : lien entre prévention des risques et QVCT (ex QVT), réforme de la santé au travail et renforcement de la prévention, télétravail et prévention des risques

AMN Conseil et Formation
19 rue Copernic - 13200 ARLES

N°SIRET : 879 741 387 00028 - APE : 8559A

Déclaration d'activité enregistrée sous le N° : 93 13 18 129 13 auprès de la DIRECCTE PACA

Enregistrée DPC sous le N° : 99BB

04.90.43.96.88 - www.amn-conseil-formation.fr



Identifier les facteurs de risques professionnels

- Panorama des facteurs de risques professionnels - Focus sur les risques psychosociaux
- L'importance d'un état des lieux/diagnostic au sein de la structure (diagnostic humain, organisationnel, technique et environnemental)
- Evaluation des risques professionnels : a priori et a posteriori, à la suite d'un événement (enquête et analyse AT/MP)
- L'importance de la traçabilité et du suivi des indicateurs

Initier une démarche de prévention et la suivre

- Les étapes incontournables de la démarche : travailler en mode projet
- Favoriser une démarche systémique et participative
- Clarifier l'objectif de la démarche et l'engagement de la direction
- Elaboration d'un diagnostic et d'un plan d'actions de prévention sur les 3 niveaux
- Mise à jour du DUER en intégrant les RPS et le risque lié à la crise sanitaire

Méthodes et outils

La formation alterne exposés théoriques, études de cas issues de l'expérience professionnelle des participants, expérimentation des différentes méthodes et outils, échanges sur les pratiques de l'entreprise. Outils et documentation ANACT et INRS

Mode de validation

Évaluation formative tout au long de la formation.

A l'issue de la formation, nous délivrons au participant une attestation de formation.

Modalités de la formation

Face à face pédagogique : 14 heures, réparties sur 2 jours

Effectif : jusqu'à 10 stagiaires

Intervenant

L'encadrement de la formation est assuré par un formateur expert QVCT et PRP

**MANAGEMENT DE LA QVCT ET DE LA SANTE AU TRAVAIL NIVEAU 1
SECURISER SES PRATIQUES ET INITIER UNE DEMARCHE DE PREVENTION**

JOUR 1	
9h00 – 12h30	<p>Ouverture de la formation Présentation du formateur, des stagiaires, recueil des attentes Objectifs de la formation</p> <p>Les fondamentaux de la santé et sécurité au travail</p> <ul style="list-style-type: none"> • Enjeux de la santé/sécurité au travail • Principes généraux de prévention • Les acteurs de la prévention <p>Cadre réglementaire : obligations et responsabilité de l'employeur</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'obligation générale et absolue en matière de prévention de la santé et de la sécurité au travail • Rôle et responsabilités de l'employeur en matière de santé-sécurité au travail • Impact d'une délégation de pouvoirs en prévention santé-sécurité au travail
13h30 – 17h00	<p>Cadre réglementaire : obligations et responsabilité de l'employeur</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les points de vigilance importants en matière de prévention : AT/MP, dispositifs d'urgence (droit d'alerte et de retrait, danger grave et imminent), protections collectives/protections individuelles (EPI), entreprises extérieures et plans de prévention, instructions, consignes, gestion des situations de crise... • Focus sur les dernières évolutions réglementaires issues de la loi du 2 août 2021 : lien entre prévention des risques et QVCT (ex QVT), réforme de la santé au travail et renforcement de la prévention, télétravail et prévention des risques
JOUR 2	
9h00 – 12h30	<p>Identifier les facteurs de risques professionnels</p> <ul style="list-style-type: none"> • Panorama des facteurs de risques professionnels - Focus sur les risques psychosociaux • L'importance d'un état des lieux/diagnostic au sein de la structure (diagnostic humain, organisationnel, technique et environnemental) • Evaluation des risques professionnels : a priori et a posteriori, à la suite d'un événement (enquête et analyse AT/MP) • L'importance de la traçabilité et du suivi des indicateurs
	<p>Initier une démarche de prévention et la suivre</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les étapes incontournables de la démarche : travailler en mode projet • Favoriser une démarche systémique et participative

**AMN Conseil et Formation
19 rue Copernic - 13200 ARLES**

N°SIRET : 879 741 387 00028 - APE : 8559A

Déclaration d'activité enregistrée sous le N° : 93 13 18 129 13 auprès de la DIRECCTE PACA

Enregistrée DPC sous le N° : 99BB

04.90.43.96.88 - www.amn-conseil-formation.fr



V1 – 01.2023

13h30 – 17h00	<ul style="list-style-type: none">• Clarifier l'objectif de la démarche et l'engagement de la direction• Elaboration d'un diagnostic et d'un plan d'actions de prévention sur les 3 niveaux• Mise à jour du DUER en intégrant les RPS et le risque lié à la crise sanitaire <p>Bilan de fin de formation</p>
---------------	---

AMN Conseil et Formation

19 rue Copernic - 13200 ARLES

N°SIRET : 879 741 387 00028 - APE : 8559A

Déclaration d'activité enregistrée sous le N° : 93 13 18 129 13 auprès de la DIRECCTE PACA

Enregistrée DPC sous le N° : 99BB

04.90.43.96.88 - www.amn-conseil-formation.fr